Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251202-DEC2025_29-DE

Dinan Léhon

A Dinan, le 02/12/2025

DECISION MUNICIPALE N°29

OBJET : Acceptation du don d'une personne privée

Le Maire de DINAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2242-1,

Vu la délibération n° 9 du Conseil municipal du 10 octobre 2024, portant attribution de délégations au Maire, et notamment son alinéa 9 concernant l'acceptation des dons et legs,

Vu le budget de la Ville,

Considérant la volonté de l'association « Les Amis du Jardin des Petits Diables », suite à sa dissolution, de verser le solde de ses comptes de 5 743.64 € au profit de la Ville de Dinan, et plus particulièrement de l'accompagner dans son projet de renouvellement des jeux pour enfant du jardin du Val Cocherel.

DECIDE

Article 1 : D'accepter le don de l'association « Les Amis du Jardin des Petits Diables »,

Article 2 : D'imputer ce don à l'article 10251 « Dons et legs en capital » du budget principal.

A Dinan, le 2 décembre 2025

Le Maire,

Didier LECHIEN

HÔTEL DE VILLE DE DINAN
02 96 39 22 43
mairie@dinan.fr
21, rue du Marchix
22100 DINAN

www.dinan.fr

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE LÉHON
02 96 87 40 40
mairie@dinan.fr
Place d'Abstatt, Léhon
22100 DINAN